



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/27
17 janvier 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

1. Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de la note du Président du Conseil de sécurité, datée du 30 octobre 1998 (S/1998/1016), et à l'issue de consultations tenues entre les membres du Conseil en vertu de la procédure d'approbation tacite, les membres du Conseil sont convenus d'élire les présidents et vice-présidents des comités des sanctions ci-après pour un mandat allant jusqu'au 31 décembre 2000 :

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït :

Président : S. E. M. Peter van Walsum (Pays-Bas)
Vice-Présidents : Argentine et Ukraine

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne :

Président : S. E. M. Volodymyr Yu. Yel'chenko (Ukraine)
Vice-Présidents : Bangladesh et Jamaïque

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie :

Président : S. E. M. Saïd Ben Mustapha
Vice-Présidents : Jamaïque et Pays-Bas

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant l'Angola :

Président : S. E. M. Robert R. Fowler (Canada)
Vice-Présidents : Argentine et Malaisie

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda :

Président : S. E. M. Hasmy Agam (Malaisie)
Vice-Présidents : Canada et Tunisie

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 985 (1995) concernant le Libéria :

Président : S. E. M. Martin Andjaba (Namibie)
Vice-Présidents : Canada et Malaisie

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone :

Président : S. E. M. Anwarul Karim Chowdhury (Bangladesh)
Vice-Présidents : Mali et Namibie

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1160 (1998) :

Président : S. E. Mme M. Patricia Durrant, CD (Jamaïque)
Vice-Présidents : Pays-Bas et Tunisie

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant l'Afghanistan :

Président : S. E. M. Arnolando Manuel Listre (Argentine)
Vice-Présidents : Mali et Ukraine

2. Le bureau de chacun de ces comités des sanctions sera composé de la manière indiquée pour un mandat allant jusqu'au 31 décembre 2000.
